

ASSOCIATION :

COMPTE DE RESULTAT (Dépenses et Recettes)
AU (dernier exercice clos)

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Services extérieurs			Produits de l'activité		
Impôts et taxes			Cotisations et dons		
Frais personnel			Subventions		
Autres frais de fonctionnement			Autres produits de fonctionnement		
TOTAL Charges d'exploitation			TOTAL Produits d'exploitation		
Charges financières			Produits financiers		
Charges exceptionnelles			Produits exceptionnels		
Solde débiteur : <u>EXCEDENT</u>			(ou) Solde créditeur : <u>DEFICIT</u>		
TOTAUX			TOTAUX		

CONSEILS :

Si des comptes ont été établis pour l'année civile, il faut reporter le compte de résultat 2021 dans la colonne "exercice N" et celui de 2020 dans la colonne "exercice N-1".

Si des comptes ont été établis pour l'année scolaire, il faut reporter le compte de résultat au 31/08/2021 dans la colonne "exercice N" et celui du 31/08/2020 dans la colonne "exercice N-1".

Si les comptes sont arrêtés au 30 juin, il faut reporter le compte de résultat au 30/06/2021 dans la colonne "exercice N" et celui du 30/06/2020 dans la colonne "exercice N-1".

Les informations recueillies dans cette fiche de renseignements sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte votre compte de résultat dans le cadre de votre demande d'attribution d'une subvention municipale. La base légale du traitement est le consentement. Les données sont conservées 10 ans et sont transmises uniquement aux membres du Conseil municipal et des services communaux décidant de l'attribution des subventions municipales au sein de la mairie de Scionzier. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement et d'effacement. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre DPD à l'adresse suivante : rgpd@scionzier.fr.